

Image not found or type unknown



Convocation devant la jap pour vol en réunion

Par **Meloman**, le **05/05/2009** à **15:47**

Bonjour,
Je suis convoqué devant la JAP pour une affaire de vol en réunion, après un premier jugement, la délibération a été reporté et je devais dédomager la partie civile, pensant recevoir une seconde convocation devant le tribunal, jusqu'au jour où j'ai reçu la délibération du second jugement: 2 mois de prison FERME!
Je suis convoqué devant la JAP pour aménager ma peine cependant mon casier judiciaire est vierge (ça a même été ma première GAV) et étant étudiant, quelles sont les pouvoirs de le/la JAP en terme d'aménagement de peines? peut-il/elle les convertir en sursis ? si oui sous quelles conditions?
MERCI

Par **Meloman**, le **06/05/2009** à **08:53**

Pas de Nouvelles?! Help please..